

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-quatre, le mercredi 27 mars 2024 à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, au 31 rue de Vire à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY président, suite à la convocation adressée le vendredi 15 mars 2024 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50

ÉTAIENT PRESENTS : 36

AYANT PRIS PART A LA DECISION : 37

Étaient présents : Gérard LEGUAY, Geneviève LEBLOND, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL, Guillaume DUJARDIN, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Sylvie HARIVEL, Jean Yves BRECIN, Hélène PAYET, Joël LEVERT, Christine SALMON, Nicolas BARAY, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Yves CHEDEVILLE, Véronique BOUÉ, Martine JOUIN, Marcel PÉTRÉ, Edith LANGLOIS, David PICCAND, Yves PIET, Alain QUEHE, Jean BRIARD, Christian VENGEONS, Jacky GODARD, Josiane LECUYER, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Bruno DELAMARRE, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires.

Était absente excusée ayant donné un pouvoir : Annick SOLIER a donné pouvoir à Hélène PAYET.

Étaient absents excusés : Bertrand GOSSET, Yvonne LE GAC.

Étaient absents : Pascal COTARD, Marie-Josèphe LESENECHAL, Jean-Paul THOMAS, Johanna RENET, Didier VERGY, Patrick SAINT-LO, Christian HAURET, Pierre DEWASNE, François REPEL, Jérémie DESGUEE, Sandrine BRASIL.

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.

Madame Christine SALMON a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20240327-23 : FIN_89500 : BUDGET PRINCIPAL_VOTE DU BUDGET 2024

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1612-1 à L 1612-20,
Vu le code général des impôts et notamment ses articles 1609 nonies C, 1636 B sexies,
Vu l'instruction comptable M57,
Vu le rapport et le projet de budget présentés par le président,

Le budget primitif 2024 du budget principal s'équilibre, en *DÉPENSES* et en *RECETTES*, à hauteur de **17 661 389,01 €** dont :

- 11 686 717,85 € en Section de Fonctionnement,
- 5 974 671,16 € en Section d'Investissement.

Il présente les caractéristiques suivantes :

A – Section Fonctionnement

1- Dépenses

<i>011 Charges à caractère général</i>	<i>Réalisé 2023</i>	<i>Budget 2024</i>	<i>Evolution en valeur</i>	<i>Evolution 24/23</i>
	1 274 289,19 €	2 440 026,76 €	+1 165 737,57€	+91,5%

<u>Postes en hausse :</u>	
Charges énergétiques et carburant	+ 79,9 k€
Entretien et réparation des bâtiments publics	+ 6,2 k€
Entretien des terrains (programme érosion, ruissellement, mares ; programmes RCE, entretien des espaces verts...)	+752,8 k€
Entretien de voirie	+ 52,3 k€
Etudes (GEMAPI)	+148,9 k€
Primes d'assurances	+ 31,5 k€
<u>Postes en baisse :</u>	
Frais de télécommunications	-5,5 k€
Réceptions	-7,6 k€

<i>012 Charges de personnel</i>	<i>Réalisé 2023</i>	<i>Budget 2024</i>	<i>Evolution en valeur</i>	<i>Evolution 24/23</i>
	2 294 082,35 €	2 685 429,00 €	+391 346,65 €	+17,1%

Personnel extérieur et affecté aux communes				+18,6 k€
Recrutements, remplacements et charges afférentes				+345,5 k€
<i>014 Atténuation de produits</i>	<i>Réalisé 2023</i>	<i>Budget 2024</i>	<i>Evolution en valeur</i>	<i>Evolution 24/23</i>
	1 900 635,65 €	1 774 700,00 €	-125 935,65 €	-6,6%

Ce chapitre correspond aux différents versements aux communes (IFER, attribution de compensation) et à l'Office de Tourisme (taxe de séjour) ainsi qu'à la contribution de l'intercommunalité au FNGIR.

65 Autres charges de gestion courante	Réalisé 2023	Budget 2024	Evolution en valeur	Evolution 24/23
	1 188 744,48 €	1 458 790,00 €	+270 045,52 €	+22,7%

Ce chapitre enregistre les subventions aux associations et aux budgets annexes, les pertes sur créances irrécouvrables, les indemnités des élus, la participation au SIVU de la piscine de Villers-Bocage et la participation au SDEC.

Prise en charge de déficit des budgets annexes par le budget principal (108,7 k€)	+ 38,2 k€
Prise de compétence « piscine » - Subvention au SIVU	+ 156,0 k€

66 Charges financières	Réalisé 2023	Budget 2024	Evolution en valeur	Evolution 24/23
	4 854,54 €	4 045,00 €	-809,54 €	-16,7%

67 Dépenses exceptionnelles	Réalisé 2023	Budget 2024	Evolution en valeur	Evolution 24/23
	460,00 €	402 000,00 €	+401 540,00€	>100%

68 Provisions	Réalisé 2023	Budget 2024	Evolution en valeur	Evolution 24/23
	52,93 €	500,00 €	+447,07 €	>100%

042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	Réalisé 2023	Budget 2024	Evolution en valeur	Evolution 24/23
	307 328,99 €	395 500,00 €	+88 171,01 €	+28,7%

Ce chapitre enregistre les amortissements 2023 des immobilisations, mais également les amortissements 2024 puisqu'avec le passage à la nomenclature M57 au 01/01/2024, l'amortissement s'effectuera au prorata temporis.

023 Virement à la section d'investissement	Réalisé 2023	Budget 2024	Evolution en valeur	Evolution 24/23
		2 525 727,09€	+2 525 727,09 €	>100%

2- Recettes

013 Atténuations de charges	Réalisé 2023	Budget 2024	Evolution en valeur	Evolution 24/23
	80 961,55 €	64 607,00	-16 354,55 €	-20,2%

Les atténuations de charges incluent principalement les remboursements par l'assurance statutaire et la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (pour les non titulaires) relatifs à l'absentéisme (congé maladie, congé maternité, ...). Elles incluent également la participation de l'Etat aux contrats d'insertion et la participation salariale aux titres restaurants.

70 Ventes de produits fabriqués, prestations de services	Réalisé 2023	Budget 2024	Evolution en valeur	Evolution 24/23
	91 627,50 €	107 935,00 €	+16 307,50	+17,8%
73 Impôts et taxes	Réalisé 2023	Budget 2024	Evolution en valeur	Evolution 24/23
	5 371 981,37 €	5 602 026,00 €	230 044,63 €	+4,3%

Impôts locaux	+134,7k€
Fraction de TVA – Taxe d'habitation	+59,2 k€
Fraction de TVA - CVAE	+ 27,7 k€

TASCOM	+ 9,1 k€
IFER	+ 5,6 k€
Attribution de compensation	- 7,1 k€
GEMAPI	Stable

74 Dotations, subventions et participations	Réalisé 2023	Budget 2024	Evolution en valeur	Evolution 24/23
	2 330 334,57 €	2 892 791,74 €	+562 457,17€	24,1%

Dotation Globale de Fonctionnement (estimation car les montants ne sont pas encore connus) dont :	-9,7 k€
<i>Dotation d'intercommunalité</i>	-0,8 k€
<i>Dotation de compensation</i>	-8,9 k€
Allocations de compensation de l'Etat, DC RTP et FDPTP	+12,1 k€
Subventions des partenaires :	+ 559,6 k€
- Emplois Petites Villes de Demain, PCAET, 2 Techniciens bocage, 2 Techniciens rivière, conseiller numérique, mutualisation de moyen avec l'UCIA, Assistante communication	
- AESN et Département : programme ruissellement, érosion, mares ; programmes RCE	
- Caisse d'allocations familiales et Département : ALSH, RPE, Locaux Jeunes	
- Département : saison culturelle, utilisation des équipements sportifs par les collégiens	
FCTVA	+0,4 k€

75 Autres produits de gestion courante	Réalisé 2023	Budget 2024	Evolution en valeur	Evolution 24/23
	97 614,55 €	81 004,00 €	-16 610,55 €	-17,0%

Les autres produits de gestion courante incluent notamment les loyers perçus au titre des espaces situés rue de Vire.

77 Produits exceptionnels	Réalisé 2023	Budget 2024	Evolution en valeur	Evolution 24/23
	1 675,00 €	0,00 €	-1 675,00 €	- 100%

78 Reprises sur amortissements et provisions	Réalisé 2023	Budget 2024	Evolution en valeur	Evolution 24/23
	0,00 €	500,00 €	+500,00 €	>100%

042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	Réalisé 2023	Budget 2024	Evolution en valeur	Evolution 24/23
	14 965,27 €	15 000,00 €	+34,73€	+0,2%

Ce chapitre correspond aux amortissements des subventions d'équipement perçues et à percevoir. L'amortissement des subventions se faisant au prorata temporis à partir du 01/01/2024.

002 Excédent de fonctionnement reporté	Réalisé 2023	Budget 2024	Evolution en valeur	Evolution 24/23
	0,00 €	2 922 854,11 €		

B – Section Investissement

1- Dépenses

Les dépenses d'investissement sont prévues à hauteur de **5 974 671,16 €**

Les dépenses relatives à la réalisation des projets intercommunaux, sont enregistrées à hauteur de 3 546 969,61€ dont 990 694,61 € de restes à réaliser 2023 de dépenses.

Les autres dépenses, d'un total de 2 427 701,55 €, incluent notamment :

- Le remboursement en capital de la dette (51 480 €),
- Les amortissements des subventions perçues (15 000 €),
- Le versement d'avances remboursables aux budgets annexe de zones (987 121 €),
- Les opérations pour comptes de tiers (62 700 €),
- Les opérations patrimoniales, neutres budgétairement (723 620 €),
- Une « réserve de projets d'investissement à venir » permettant l'équilibre de la section (237 941,25€)
- Un remboursement de FCTVA perçu à tort pour la rénovation de la piste d'athlétisme (37 890 €)
- Le déficit d'investissement 2023 reporté (311 949,30 €)

2- Recettes

Les recettes d'investissement sont prévues à hauteur de **5 974 671,16 €**.

Elles comprennent, en premier lieu, les diverses subventions accordées par les partenaires de l'EPCI pour le financement des projets intercommunaux, soit 1 563 857,23 €, dont 1 459 857,23 € de restes à réaliser 2023 de recettes.

En second lieu, elles incluent notamment :

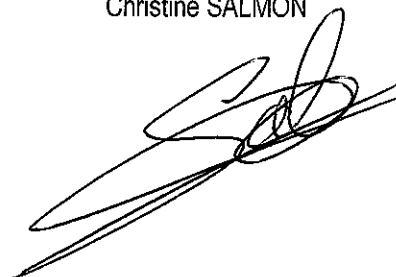
395 500 €	D'amortissement des biens
723 620 €	D'opérations patrimoniales, neutres budgétairement
501 486,84 €	De FCTVA dont 113 854,14 € de restes à réaliser 2023
117 000 €	De remboursement d'une avance du budget annexe ZA des Noires Terres
50 000 €	De taxe d'aménagement
14 440 €	De produits de cessions
83 040€	D'opérations pour compte de tiers dont 27 660€ de restes à réaliser 2023
2 525 727,09 €	De virement de la section de fonctionnement

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **D'ADOPTER** le budget primitif 2024 du budget principal
- **DE FIXER** à 6 895 € le montant de la participation du budget annexe « BAT RUE DE VIRE » au budget principal pour 2024
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tous les documents afférant à la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Secrétaire de séance,
Christine SALMON



Le Président,
Gérard LEGUAY



Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20240327-20240327-23_DEL-DE
Date de télétransmission : 05/04/2024
Date de réception préfecture : 05/04/2024